

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 15 septembre 2025** à compter de **20 h 02**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Madame Diane Soucy, conseillère  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Madame Louise Brais, conseillère  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier  
Monsieur Philippe Gaudet, directeur général adjoint temporaire et directeur du Service de l'urbanisme  
Madame Marie-Pier Leduc, directrice du Service des communications et activités de promotion

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025
- 1.5 Dénonciation des déversements et dépôts illégaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Liste d'engagement de certains employés salariés - Délégation au directeur général - Dépôt
- 2.2 Liste des fins d'emploi - Dépôt
- 2.3 Madame Fanny Soulière - Poste de commis-loisirs - Nomination

**3. SERVICE DE L'URBANISME**

- 3.1 Assemblée publique de consultation - Règlement numéro V654-2025-31 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (grilles des usages et normes de la zone HAB.51)

3.2 Adoption du second projet - Règlement numéro V654-2025-31 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (grilles des usages et normes de la zone HAB.51)

**4. SERVICE DES FINANCES**

4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'août 2025 - Dépôt

4.2 Contrat numéro AO-09-2024 - Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables - Autorisation de paiement - Ajustement pour la saison 2024-2025 (carburant et précipitations)

4.3 Contrat numéro AO-11-2024 - Aménagement des jeux d'eau au parc aux Quatre Vents - Modification à l'envergure numéro 3

4.4 Contrat numéro AO-14-2024 - Raccordement des puits P14, P15 et P16 - Modification à l'envergure numéro 3

4.5 Nomination d'un responsable à l'évaluation du rendement des fournisseurs

**5. SERVICE DU GREFFE**

5.1 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire - Règlement V737-2025-00 - Dépôt

5.2 Vente pour défaut de paiement des taxes – Annulation

**6. SERVICE DES LOISIRS**

**7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

**8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 Don d'équipements incendie usagés destinés à Haïti - Autorisation

**11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**12. CORRESPONDANCE**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. INFORMATIONS AUX CITOYENS**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**2025-09-204**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Diane Soucy  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**2025-09-205**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2025**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2025-09-206**

**1.5 DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**ATTENDU** le reportage intitulé *La poubelle du Québec* publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

**ATTENDU** que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU** que malgré les efforts des Municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

**ATTENDU** que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des Municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

**ATTENDU** que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

**ATTENDU** que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

**ATTENDU** que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des Municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

**ATTENDU** que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Louise Brais

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

que la Ville demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

que la Ville déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

que cette résolution soit transmise :

- au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- à l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;

- à l'Union des municipalités du Québec;
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- à la Fédération québécoise des municipalités;

que la Ville exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**2025-09-207**

**2.1 LISTE D'ENGAGEMENT DE CERTAINS EMPLOYÉS SALARIÉS - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT**

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que son amendement, prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés étudiants, occasionnels, saisonniers, surnuméraires, temporaires, ainsi que des brigadiers scolaires au directeur général.

Le directeur général adjoint temporaire, monsieur Philippe Gaudet, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'employés salariés occasionnels daté du 5 septembre 2025, couvrant la période du 1<sup>er</sup> août au 5 septembre 2025.

\*\*\*\*\*

**2025-09-208**

**2.2 LISTE DES FINS D'EMPLOI - DÉPÔT**

Le directeur général adjoint temporaire, monsieur Philippe Gaudet, dépose au conseil municipal un document relatif au départ d'employés daté du 5 septembre 2025, couvrant la période du 1<sup>er</sup> août au 5 septembre 2025.

\*\*\*\*\*

**2025-09-209**

**2.3 MADAME FANNY SOULIÈRE - POSTE DE COMMIS-LOISIRS - NOMINATION**

**ATTENDU** que le poste permanent de commis-loisirs, devenu vacant le 5 septembre 2025, doit être pourvu dès que possible;

**ATTENDU** que le poste permanent de commis-loisirs a été affiché à l'interne conformément à la convention collective en vigueur;

**ATTENDU** que deux candidatures ont été reçues à la suite de cet affichage interne;

**ATTENDU** que les deux candidates possèdent les qualifications et les compétences requises pour occuper ledit poste;

**ATTENDU** que madame Soulière s'est démarquée lors de l'entrevue au regard du profil de compétences recherché;

**ATTENDU** que madame Soulière a effectué, de façon sporadique, les remplacements liés à ce poste au cours des cinq derniers mois;

**ATTENDU** que, conformément à la convention collective, à compétences égales, le poste est attribué à la personne salariée détenant la plus grande ancienneté et que madame Soulière est celle qui détient la plus grande ancienneté à la Ville;

**ATTENDU** la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice des loisirs, et de madame Anabelle Lachapelle, coordonnatrice en ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la nomination de madame Fanny Soulière au poste de commis-loisirs du Service des loisirs;

que madame Soulière, à la suite de sa nomination, soit rémunérée aux taux prévus à la Convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Saint-Rémi pour ledit poste, à l'échelon 6.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DE L'URBANISME**

\*\*\*\*\*

**2025-09-210**

**3.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2025-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE HAB.51)**

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, procède à la vulgarisation du règlement numéro V654-2025-31 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet d'amender le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

\*\*\*\*\*

**2025-09-211**

**3.2 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2025-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE HAB.51)**

**ATTENDU** l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui décrète que le Conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

**ATTENDU** le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V654-2025-31 lors de la séance ordinaire du 18 août 2025;

**ATTENDU** les explications de madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, concernant le règlement numéro V654-2025-31, lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 septembre 2025;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**ATTENDU** que ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le second projet de règlement numéro V654-2025-31 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (grilles des usages et normes de la zone HAB.51), soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**2025-09-212**

**4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2025 - DÉPÔT**

**COMMENTAIRE**

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'août 2025 des comptes à payer au montant de 476 425,45 \$ et des chèques à ratifier au montant de 2 907 990,97 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

Stéphanie Yelle  
Directrice du Service des finances et trésorière

\*\*\*\*\*

**2025-09-213**

**4.2 CONTRAT NUMÉRO AO-09-2024 - ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIERS, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES - AUTORISATION DE PAIEMENT - AJUSTEMENT POUR LA SAISON 2024-2025 (CARBURANT ET PRÉCIPITATIONS)**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-08-218, octroyait le contrat numéro AO-09-2024 pour l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, à l'entreprise Eurovia Québec Inc., pour un montant de 3 929 268,66 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2025-01-024, approuvait la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 10 938,10 \$, taxes en sus, pour les années 2024-2025;

**ATTENDU** qu'un ajustement du montant global du contrat peut être effectué pour la saison 2024-2025 par la Ville, selon la variation du prix du carburant diesel (crédit de 4 688,27 \$, taxes en sus) et selon les précipitations de neige (montant de 74 104,97 \$, taxes en sus);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Stéphane Alain, contremaître du Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau  
**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement de la facture numéro A033 18001366 2025 d'un montant de 69 416,70 \$, taxes en sus, à l'entreprise Eurovia Québec Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2025-09-214**

**4.3 CONTRAT NUMÉRO AO-11-2024 - AMÉNAGEMENT DES JEUX D'EAU AU PARC AUX QUATRE VENTS - MODIFICATION À L'ENVERGURE NUMÉRO 3**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-07-203, octroyait le contrat numéro AO-11-2024 pour l'aménagement des jeux d'eau au parc aux Quatre Vents sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à l'entreprise Réalisation Dynamique Inc., pour un montant de 551 568,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-12-317, approuvait la demande de modification à l'envergure numéro 1 du contrat numéro AO-11-2024 pour un montant de 26 547,79 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2025-02-044, approuvait la demande de modification à l'envergure numéro 2 du contrat numéro AO-11-2024, pour un montant de 8 787,00 \$, taxes en sus, et libérait la retenue provisoire;

**ATTENDU** que l'ordre de changement numéro 6 pour les travaux d'ajout d'une union démontable, pour un montant de 1 859,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier et de monsieur Frédéric Rochon, ingénieur de la firme Girard-Hébert Inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande de modification à l'envergure numéro 3 du contrat numéro AO-11-2024, pour un montant supplémentaire de 1 859,00 \$, taxes en sus (ordre de changement 6), portant la valeur du contrat à 588 761,79 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2025-09-215**

**4.4 CONTRAT NUMÉRO AO-14-2024 - RACCORDEMENT DES PUIITS P14, P15 ET P16 - MODIFICATION À L'ENVERGURE NUMÉRO 3**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2025-02-056, octroyait le contrat numéro AO-14-2024 pour le raccordement des puits P14, P15 et P16 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à l'entreprise 9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin), pour un montant de 5 209 370,46 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, par ses résolutions numéro 2025-06-141 et numéro 2025-07-0161, approuvait respectivement les demandes de modification à l'envergure numéro 1 et 2 du contrat AO-14-2024, pour des montants de 263 632,34 \$ et 399 242,04 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que, depuis le début des travaux, plusieurs avenants ont été discutés et peuvent maintenant être présentés au Conseil, et ce, pour un montant total de 246 957,50 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation de madame Caroline Scalzo, chargée de projet de la firme Technorem Inc., et de monsieur Philippe Gaudet, directeur général adjoint temporaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Louise Brais

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la modification à l'envergure numéro 3 du contrat numéro AO-14-2024, pour un montant de 246 957,50 \$, taxes en sus, portant la valeur du contrat à 6 119 202,34 \$, taxes en sus;

d'autoriser le paiement des factures numéro 3375 (décompte numéro 5) et numéro 3408 (décompte numéro 7), pour des montants de 1 071,22 \$ et 129 665,79 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2025-09-216**

**4.5 NOMINATION D'UN RESPONSABLE À L'ÉVALUATION DU RENDEMENT DES FOURNISSEURS**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi peut procéder à l'évaluation du rendement des fournisseurs dans le cadre de l'exécution d'un contrat public, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et aux modalités prévues dans les appels d'offres émis par la Ville;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Diane Soucy

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de nommer, selon le cas, le directeur du Service des travaux publics, le responsable de l'approvisionnement ou le directeur général en tant que personne responsable de l'évaluation du rendement des fournisseurs pour les contrats de la Ville de Saint-Rémi, conformément aux critères définis par la Ville et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## 5 SERVICE DU GREFFE

\*\*\*\*\*

2025-09-217

### 5.1 ÉTAT ET DÉPÔT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - RÈGLEMENT V737-2025-00 - DÉPÔT

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro V737-2025-00 décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025;

**ATTENDU** que la tenue d'un scrutin référendaire s'est avérée nécessaire dans le cadre du processus d'adoption dudit règlement en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

**ATTENDU** la tenue d'un scrutin référendaire le dimanche 24 août 2025, conformément à la résolution 2025-07-0166 adoptée par le conseil municipal le 14 juillet 2025;

**ATTENDU** que la question référendaire était : *Approuvez-vous le règlement no V737-2025-00 intitulé Règlement décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie?*;

**ATTENDU** que le résultat du scrutin référendaire fait état d'un plus grand nombre de votes négatifs que de votes positifs, de sorte que le règlement numéro V737-2025-00 est réputé ne pas avoir été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné par ledit règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi prenne connaissance du dépôt de l'État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 24 août 2025 concernant le règlement numéro V737-2025-00 décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

qu'une copie de la présente résolution et de l'État et dépôt des résultats définitifs du scrutin soit transmise au directeur général des élections.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

2025-09-218

### 5.2 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – ANNULATION

**ATTENDU** que le conseil municipal, par sa résolution numéro 2025-07-0172 adoptée le 14 juillet 2025, a ordonné au greffier de procéder à la vente aux enchères publiques de l'immeuble sur lequel des taxes demeuraient impayées;

**ATTENDU** que depuis l'adoption de ladite résolution, le propriétaire de l'immeuble concerné a acquitté la totalité des sommes dues en capital, intérêts et frais;

**ATTENDU** qu'il n'y a donc plus lieu de procéder à la vente pour taxes prévue le 17 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau  
**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'annuler la vente d'immeubles de la Ville de Saint-Rémi pour défaut de paiement des taxes qui devait se dérouler le 17 septembre 2025, à 10 h, à la salle Neptune du Centre des loisirs et de la culture, située au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

#### **7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

#### **8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

#### **9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

#### **10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**2025-09-219**

#### **10.1 DON D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE USAGÉS DESTINÉS À HAÏTI - AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a été approchée par l'organisme CPSOTA, lequel organise un important don d'équipements incendie usagés destinés à différentes communautés en Haïti;

**ATTENDU** que la Ville dispose, depuis la mise en service de ses nouveaux appareils respiratoires en 2019, d'équipements incendie qui ne sont plus utilisés et qui ne présentent plus de valeur marchande significative sur le marché de seconde main;

**ATTENDU** que le matériel en question consiste en :

- 15 appareils respiratoires;
- 18 masques;
- 25 cylindres en acier;
- 5 cylindres en carbone;

**ATTENDU** que ce matériel pourrait être utile aux communautés desservies par CPSOTA;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et dans un esprit de solidarité internationale de contribuer à cette initiative;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder au don du matériel d'équipements incendie usagés mentionné ci-dessus à l'organisme CPSOTA pour acheminement vers Haïti;

que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour concrétiser ce don.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**2025-09-220**

**12 CORRESPONDANCE**

Lettre datée du 14 août 2025, de madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, confirmant l'octroi à la Ville d'une aide financière de 10 000 \$ répartie comme suit :

- 4 000 \$ pour les activités de la Fête nationale du Québec;
- 6 000 \$ pour les soirées musicales sous les étoiles, le cinéma en plein air et le spectacle de Noël.

\*\*\*\*\*

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

**14 INFORMATIONS AUX CITOYENS**

Madame la mairesse mentionne que la Semaine de la municipalité se déroule du 14 au 20 septembre;

Elle rappelle que la période de dépôt des déclarations de candidature en vue des élections municipales du 2 novembre 2025 aura lieu du 19 septembre au 3 octobre;

Elle informe qu'à la bibliothèque municipale, le samedi 20 septembre, deux représentations de l'Heure du conte auront lieu, à 10 h 15 et à 11 h, avec inscription préalable obligatoire;

Madame Gagnon-Breton annonce que, dans le cadre des Journées de la culture, diverses activités se tiendront à la bibliothèque municipale les 26 et 27 septembre, et qu'une prestation de la chanteuse Julie Lefebvre aura lieu le 28 septembre dès 9 h 30;

Madame la mairesse rappelle que le rinçage automnal du réseau d'aqueduc se déroulera du 22 septembre au 17 octobre;

Elle encourage les citoyens à participer au concours de photos visant à illustrer le calendrier 2026 de la Ville de Saint-Rémi, lequel comprend un tirage offrant la chance de gagner une carte-cadeau de 50 \$ chez un commerçant local;

En raison des élections municipales de 2025, elle informe que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025;

Elle rappelle que la date limite pour le paiement du 4<sup>e</sup> versement des taxes municipales est le 2 octobre 2025;

Elle mentionne qu'il est possible de s'inscrire à la prochaine collecte de branches et que les demandes doivent être déposées au plus tard le 10 octobre 2025;

Elle invite les citoyens à profiter de la journée de déchiquetage gratuite qui se tiendra au garage municipal le 18 octobre 2025, de 9 h à 12 h. Il sera possible d'y détruire des documents confidentiels de manière sécurisée par une entreprise spécialisée;

Elle souligne qu'à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, une journée portes ouvertes aura lieu à la caserne de pompiers, située au 15, rue Bourdeau, le samedi 18 octobre 2025, de 10 h à 16 h;

En conclusion, Madame la mairesse informe qu'il est possible de déposer sa candidature pour travailler aux élections municipales du 2 novembre 2025 en se présentant à la mairie ou en visitant le site [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca).

\*\*\*\*\*

## **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**2025-09-221**

## **16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant

**ET:** résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 38.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

---

**Me Patrice de Repentigny, greffier**

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 16 septembre 2025.

---

**Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 16 septembre 2025.

---

**Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière**